

# DOSSIER UNIQUE ASSOCIATION 2024

Première demande

Renouvellement

## PRÉSENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association :

Objet et missions de l'association :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet / page Facebook :

Numéro SIRET :

Numéro de récépissé en Préfecture :

Date de publication au JO :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

## IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION

Président, Nom :

Prénom :

Téléphone :

Courriel :

## PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :



**Bruges**

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## INFORMATION PRÉALABLE À L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER

### CHARTRE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Votre association a-t-elle signé la charte de la Vie Associative de Bruges ? Oui Non

*Pour une 1<sup>ère</sup> demande, joindre la charte signée.*

*La charte est téléchargeable sur le site Internet de la Ville : [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)*

### IMPACT DE VOTRE ASSOCIATION SUR BRUGES

Nombre d'adhérents de l'association :

dont Brugeais :

dont hommes : dont femmes :

dont - de 18 ans : dont + de 65 ans :

Nombre de bénéficiaires : *(si différent du nombre d'adhérents)*

Publics ciblés :

Préciser les lieux dans lesquels votre association mène ses actions :

Projets / Actions locales : vos projets s'inscrivent-ils exclusivement à Bruges ? Avez-vous des projets hors territoire de Bruges ?

Participation à l'animation de la vie locale : quelles manifestations envisagez-vous à Bruges l'année prochaine ?

Quels sont vos moyens humains ?

nombre de bénévoles :

nombre de salariés ou intervenants rémunérés :

nombre d'Équivalent Temps Plein :

### DEMANDES DE SUBVENTION

---> Précisez ici le montant de la subvention demandée à la ville de Bruges pour l'année 2024 :

---> Veuillez remplir le budget prévisionnel en page 4.

Autre demande, précisez :



**Bruges**

**Hôtel de Ville** - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

## ACTIONS SPÉCIFIQUES POUR 2024

Principaux objectifs et orientations de l'association pour l'année à venir :

Favorisez-vous l'accès des jeunes dans les instances décisionnelles de votre association (conseil d'administration ou bureau) ? Si oui, comment ? Indiquez le nombre de jeunes occupant ces instances (-25 ans) :

Envisagez-vous des projets avec d'autres associations ou partenaires ? Si oui, lesquels ?

Quelles actions en lien avec le développement durable pensez-vous mettre en oeuvre ? (dans le domaine de l'environnement, du développement économique ou du lien social) ?

Avez-vous sollicité des financements auprès d'autres collectivités ou partenaires ? Si oui, lesquels ? Pour quel montant ?

Quelles actions avez-vous prévues pour récolter des fonds propres ?

Comment envisagez-vous d'évaluer vos actions ? D'en faire le bilan ? De mesurer leur efficacité ?

Avez-vous réalisé un DLA (Diagnostic Local d'Accompagnement) récemment ? Envisagez-vous de le faire ? Plus d'info sur [www.info-dla.fr](http://www.info-dla.fr)

### Nouveau : Le Contrat d'Engagement Républicain (CER)

Le CER est entré en vigueur le 2 janvier 2022. Il est obligatoire pour toutes les associations qui bénéficient de subventions publiques. Il s'agit d'un engagement à respecter les principes de la république, conformément à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000. Son décret d'application n°2021-1947 est consultable sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). L'association signataire doit veiller à ce que ce contrat soit respecté par ses dirigeants, par ses salariés, par ses membres et par ses bénévoles. Elle doit informer ses membres qu'elle souscrit ce contrat notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose. Plus d'informations : [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr).

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

Représentant(e) légal(e) de l'association :

---> Certifie que l'association est à jour de ses déclarations.

---> Certifie que l'association s'inscrit dans l'esprit de la loi de 1901 et que ses membres ne tirent aucun bénéfice personnel de son activité.

---> Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants.

---> Déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 pris en application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000

---> Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

Fait à :

Signature du Président :

Le :



**Bruges**

Pour tout renseignement concernant ce dossier,  
merci d'adresser votre demande à [e-associations@mairie-bruges.fr](mailto:e-associations@mairie-bruges.fr)

Hôtel de Ville - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)

**PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER OBLIGATOIREMENT:**

- > La Charte de la Vie Associative de Bruges, signée, si vous ne l'avez pas déjà renvoyée.
- > Un exemplaire des statuts de l'association (si ceux-ci n'ont pas déjà été remis)
- > Le présent dossier rempli et signé
- > La liste des personnes chargées de l'administration de votre association (composition du conseil d'administration et/ou du bureau)
- > Un relevé d'identité bancaire ou postal
- > Le dernier rapport d'activité et le dernier procès-verbal d'assemblée générale
- > Les derniers comptes approuvés en assemblée générale (bilan + compte de résultat + annexes éventuelles)
- > Le rapport du Commissaire au Compte si votre association en dispose

*Vous pouvez joindre tout autre document que vous jugerez utile pour l'instruction de votre demande.*

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ASSOCIATION 2024

Date de début de l'exercice :

Date de fin de l'exercice :

CODE Administration	Dépenses	MONTANT	CODE Administration	Recettes	MONTANT
60	Achats ----> Achat de matériel ----> Fourniture de bureau ----> Alimentation ----> Prestations de service	€	70	Vente de produits finis, prestation de services, marchandises	€
61	Services extérieurs ----> Location ----> Assurance ----> Documentation	€	74	Subventions d'exploitation :  ----> État (précisez les ministères sollicités)	€
62	Autres services extérieurs ----> Rémunération d'intermédiaires et honoraires ----> Publicité et communication ----> Transports ----> Déplacements et missions ----> Réception, frais postaux et télécom ----> Services bancaires	€	74	----> Région(s)  ----> Département(s)  ----> Commune(s) (subvention sollicitée auprès de la Ville de Bruges)  (subvention perçues venant d'autres communes)	€
63	Impôts et Taxes	€	74		€
64	Charges du personnel ----> Rémunération du personnel ----> Charges sur salaires	€	74	----> Organismes sociaux (à détailler)	€
65	Autre charges de gestion courante	€	75	Autres produits de la gestion courante dont cotisation	€
66	Charges financières	€	76	Produits financiers	€
67	Charges exceptionnelles	€	77	Produits exceptionnels	€
68	Dotations aux amortisseurs	€	77	Produits exceptionnels	€

**TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES : € TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS : €**

*Le budget doit être équilibré : le total des charges et des produits doit être identique.*

----> Résultat de l'exercice précédent :

----> Fonds associatifs au 31/12/2023 :

----> Trésorerie au 31/12/2023 :



**Bruges**

**Hôtel de Ville** - Avenue Charles de Gaulle - 33523 Bruges Cedex  
Tél : 05 56 16 80 80 - Fax : 05 56 16 80 99 - [www.mairie-bruges.fr](http://www.mairie-bruges.fr)